

Créer et activer un compte collaborateur pour accéder aux téléprocédures du MAA

- Créer un compte collaborateur secondaire
 - Activer le compte collaborateur secondaire
 - Débloquer le compte
-
- Créer un compte collaborateur secondaire

Voici comment créer et activer un compte « collaborateur secondaire » pour accéder aux téléprocédures du Ministère de l'agriculture, dès lors que vous possédez un compte « collaborateur principal » activé.

Une fois connecté à l'interface collaborateur :

- 1 Choisissez « Inscrire un collaborateur secondaire ».

Bienvenue sur le portail d'authentification du ministère en charge de l'Agriculture

Pour vous inscrire : [cliquez ici](#)

Mot de passe oublié, ou compte verrouillé ? [cliquez ici](#)

Vous devez vous authentifier pour accéder librement à vos applications.

Par mot de passe ?

Identifiant *:

Mot de passe *:

Comment vous authentifier ?

Entrez votre identifiant et votre mot de passe puis cliquez sur le bouton M'authentifier.

Si vous possédez un certificat, vous pouvez également cliquer sur le bouton M'authentifier par certificat.

Une fois authentifié(e), vous accéderez librement à vos applications.

- 2 Saisissez les identifiants de connexion liés à votre compte « collaborateur principal » (identifiant de connexion reçu par courrier électronique et mot de passe personnel défini lors de la création de l'activation du compte).

Inscription d'un collaborateur secondaire

Saisie des données d'identité

Récapitulation des données d'identité

Confirmation

➤ [Retour à l'accueil](#)

Saisie des données d'identité

* Siret ou NUMAGRIT :

* Nom du collaborateur :

* Prénom du collaborateur :

Téléphone Fixe :

Téléphone mobile :

* Adresse électronique :



[Changer d'image](#)

[Cliquer ici pour entendre les chiffres à saisir](#)

* Saisir les chiffres de l'image :

➤ [Étape suivante](#)

③ Indiquez le nom de la personne pour qui le compte sera créé, son prénom, son adresse électronique et renseignez le filtre anti-spam. Cliquez sur « Étape suivante »

L'identifiant du compte de connexion et le code d'activation sont envoyés par courrier électronique à l'adresse qui aura été renseignée. **Il est important de noter et de conserver l'identifiant.**

• Activer le compte collaborateur principal

Une fois l'identifiant de connexion et le code d'activation reçus par courrier électronique, connectez vous au service d'inscription puis :

① Choisissez « Je souhaite activer mon compte grâce au code d'activation reçu dla part du Ministère ».

Bienvenue sur le service d'inscription du Ministère

[Détails de la procédure d'inscription](#)

- Je souhaite créer un compte.
- Je souhaite activer mon compte grâce au code d'activation reçu de la part du Ministère.
- J'ai oublié mon mot de passe ou bloqué mon compte.
- Je souhaite modifier mon mot de passe.

Informations :

- Ce service permet aux usagers du Ministère en charge de l'agriculture de s'inscrire, c'est-à-dire de créer et d'activer leur compte de connexion aux téléservices et aux ressources sécurisés mis à leur disposition. Chaque compte de connexion est défini par un identifiant de connexion et un mot de passe personnel.

- Les nouveaux utilisateurs peuvent effectuer une démarche de création de compte ou d'activation de compte.

- Les utilisateurs déjà inscrits peuvent modifier leur mot de passe, ou, s'ils l'ont oublié, débloquer leur compte.

Avertissement :

Les codes envoyés par courrier ou par courriel ainsi que les mots de passe définis par les utilisateurs sont confidentiels. La transmission de ces moyens d'authentification à des tiers est totalement proscrite. Cette transmission à des tiers dégage le Ministère en charge de l'Agriculture de toute responsabilité vis-à-vis de l'utilisation qui pourra ensuite être faite du compte qui est relié à ces moyens d'authentification.

Quitter

Étape suivante

② Vous devez ensuite saisir votre **identifiant de connexion** et le code d'activation reçu par courrier électronique, ainsi qu'un filtre anti-spam.

Si le code d'activation n'est pas valide, vous avez le droit à 5 essais différents pour le corriger. Si vous n'y parvenez pas avant les 5 essais, votre compte sera bloqué.

③ Votre compte est créé. Vous devez maintenant définir un mot de passe personnel pour activer votre compte et terminer la procédure.

► ***Vous pouvez vous connecter à toutes les téléprocédures du MAA avec votre identifiant de connexion et le mot de passe personnel que vous venez de créer.***

• Débloquer le compte

Consultez la procédure de déblocage, [si votre compte est bloqué après un trop grand nombre de saisies du mot de passe](#)

Consultez la procédure de déblocage, [si votre compte est bloqué après un trop grand nombre de saisies du code d'activation](#)